



NATURA 2000- THAU
Étang de Thau et lido de Sète à Agde
Herbiers de l'étang de Thau
Comite de pilotage – validation du DOCOB
13 septembre 2011

Opérateur : SMBT

Présidence du COPIL : Yves MICHEL, Maire de Marseillan, Florence BARTHELEMY (DDTM 34)

Intervenants : Muriel ALEXANDRE (SMBT), Danielle BOIVIN (Biotope), Christine ROCHAT (DREAL-LR)

Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements	représentant	Emargement
Mairie de Bouzigues	Sylvain BLANQUET	Présent
Mairie de Balaruc les Bains	Jean-Pierre ARNOUX	Présent
Mairie de Frontignan	Alain BONAFoux	Excusé
Mairie de Loupian	Hélène FORNER	Présente
Mairie de Marseillan	Yves MICHEL	Présent
Mairie de Poussan (invité)	Jacques ADGE	Présent
Mairie de Balaruc le Vieux	Henri TADEO	Présent
Mairie de Mèze	Thierry BAEZA	Pouvoir à Alain Jeantet
Mairie de Sète	Antoine DE RINALDO	Excusé
Conseil Général de l'Hérault	Christophe MORGO	Présent
Conseil Régional Languedoc-Roussillon	Christian BOURQUIN	Excusé
Thau Agglomération	Pierre BOULDOIRE	Excusé
Syndicat Mixte du Bassin de Thau	François COMMEINHES	Pouvoir à Yves MICHEL
Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau	Alain Jeantet	présent
Syndicat Mixte des Etangs Littoraux	Alain BONAFoux	excusé
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du Bas Languedoc	Marc COUSTOL	Absent
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Pinet Pomerols	Robert GAIRAUD	Absent
Collège des Usagers	représentant	Emargement
Domaine de Listel	Christian CARBONNEL	Excusé
Fédération Départementale des Caves Coopératives de l'Hérault	Valérie GRANIER	Excusée
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault	Aimé ALCOUFFA	Présent
Association de Défense de l'Environnement et de la Nature des pays d'Agde	Renaud DUPUY de la GRANDRIVE	Représenté par Milène FILLEUX
Centre d'études et de promotion des activités lagunaires et maritimes du Languedoc-Roussillon	Jean-Marc DESLOUS-PAOLI	Absent
Comité Départemental du Tourisme		Excusé
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	Jean-Claude ARMAND	Absent
Comité Local des pêches et des élevages marins	Denis MORENO	Représenté par Fabrice JEAN
OP des conchyliculteurs de Thau	Alain SACAZE	Absent
Section Régionale de la Conchyliculture en Méditerranée	Philippe ORTIN	Présent
Association des Pêcheurs Amateurs de Bassin de Thau		Absent
Association des Pêcheurs Amateurs et Plaisanciers de Sète	Alain PUYOU	Présent
FFESSM	Emmanuel SERVAL	Présent
Association Intercommunale de Chasse maritime de l'étang de Thau	Christian BELMAS	absent
CCI de Sète-Frontignan-Mèze	Jean-Gabriel AUGE	absent



NATURA 2000- THAU
Étang de Thau et lido de Sète à Agde
Herbiers de l'étang de Thau
Comite de pilotage – validation du DOCOB
13 septembre 2011

Chambre d'Agriculture	Pierre COLIN	absent
CPIE Bassin de Thau	Aleksandra RYBNIKOW	Présente
Syndicat des Vignerons Indépendants de l'Hérault	Jean-Baptiste DE clock	Présent
Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon	Olivier SCHER	Présent
Coopérative des 5 ports	Didier ASPA	Absent
Société de Protection de la Nature du Bassin de Thau	Jean BARRAL	Présent
Prud'homie de l'étang de Thau	Denis MORENO	Représenté par Fabrice Jean

Collège des services de l'état et assimilés - consultatif	Représentant	Emargement
Préfecture de la région Languedoc-Roussillon	Florence BARTHELEMY	Présente
DREAL-LR	Christine ROCHAT	Présente
VNF service de la navigation sud-ouest	David RANFAING	excusé
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	Laurent MORAGUES	Excusé
Ifremer	Valérie DEROLEZ	absent
DDTM 34	Marie-Cécile LYX	Présente
DML	Laurent CASSIUS	présent
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Alain TARRAGO	Absent
Direction Départementale de la cohésion sociale et des sports	Yves OLRV	Présent

Experts - consultatif	Représentant	Emargement
Conseil Supérieur Régional du Patrimoine Naturel	Michel LAURET	Excusé

Collège	Présents	Excusés	Absents	Taux de participation
Elus	10	5	2	59 %
Usagers	11	3	8	50 %
Etat	5	2	2	56 %

Autres organismes participants	Représentant
Fédération départementale de Chasse de l'Hérault	Tanguy LEBRUN
Comité régional de la conchyliculture – commission Environnement	Jean-Christophe CABROL
Ville de Balaruc les Bains	Hélène HERVIOU
Ville de Sète	Patrick REAMOT
LPO 34	Nicolas SAULNIER
Thau agglomération	Mickael DEBETENCOURT
CRCM	Denis REGLER
Fil d'Air	Jérôme FERRERI
DRJSCS/FFVL	Eric WYSS
CDOS –CDVL 34	Michel PUJOL
Groupement des activités de pleine nature APPN - CDFESSM	Michèle RAUZIER
CEN-LR	Sonia BERTRAND
Camikas	Olivier CARTAN
SMBT	Stéphanie BERTRAND





NATURA 2000- THAU
Étang de Thau et lido de Sète à Agde
Herbiers de l'étang de Thau
Comite de pilotage – validation du DOCOB
13 septembre 2011

La séance est introduite par **Yves Michel, Président du COPIL**, qui remercie les membres du COPIL de leur présence et rappelle la double caractéristique de cette réunion qui constitue à la fois un aboutissement et un point de départ.

Après deux ans et demi de travail, la phase d'élaboration de la démarche Natura 2000 se termine. Cette phase s'est appuyée sur une démarche participative souhaitée pour favoriser l'adhésion en amont de l'ensemble des acteurs du territoire, gage de succès du DOCOB.

Le programme d'actions présenté aujourd'hui est le fruit d'un travail de longue haleine qui a associé, dès l'origine, l'ensemble des acteurs et utilisateurs de la lagune de Thau. Ce travail a pris la forme d'entretiens individuels qui ont permis de faire émerger les attentes et les besoins et de groupes de travail, véritables chevilles ouvrières de la construction du programme d'actions. La méthode adoptée traduit bien l'esprit de Natura 2000 : une approche multi-partenariale, basée sur la concertation.

Les groupes de travail se sont réunis régulièrement pendant plus de deux ans jusqu'au mois de mai dernier. Ils ont présenté un intérêt incontestable puisqu'ils ont largement contribué à dessiner les équilibres entre les enjeux de conservation de la biodiversité et les besoins socio-économiques.

Le résultat est probant : les 55 actions proposées dans le programme d'actions ainsi que la charte font l'objet d'un consensus au sein des groupes de travail. Une unanimité qui méritait d'être soulignée.

Le COPIL a également donné l'opportunité au Président de saluer, au-delà de leur participation, la réelle mobilisation des professionnels, des associations et des collectivités qui sont devenus, au fil de l'avancement de la démarche, des partenaires actifs.

La phase d'échanges et de débats s'est achevée durant l'été 2011 et a permis de présenter en COPIL pour sa validation le travail collectif accompli.

Sommaire de la présentation :

- I- Rappel sur les étapes d'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB)
- II- Présentation et vote pour la validation des objectifs et des mesures de gestion
- III- Présentation et vote pour la validation de la charte de Thau

- IV- Désignation du président du COPIL d'animation et de la structure animatrice du DOCOB
- V- Proposition de programmation pour l'animation du site 2011-2012

- VI- Proposition d'ajustement du périmètre
- VII- Questions diverses





NATURA 2000- THAU
Étang de Thau et lido de Sète à Agde
Herbiers de l'étang de Thau
Comite de pilotage – validation du DOCOB
13 septembre 2011

La hiérarchisation des enjeux du site :

Les enjeux écologiques du site sont aussi rappelés par Biotope puisque ce sont eux qui constituent la fondation de la réflexion pour la proposition d'un programme d'actions cohérent et consensuel.

Intitulé Natura 2000	Code Natura 2000	Enjeu local de conservation
Lagune côtière	1510	Exceptionnel (12/14)
Prés salés méditerranéens	1410	Très fort (10/14)
Sterne caugek	A191	très fort (10/14)
Plongeon arctique	A002	très fort (9/14)
Gravelot à collier interrompu	A138	très fort à fort (8 – 9/14)
Lusciniole à moustaches	A293	très fort à fort (8 – 9/14)

Tableau 1 : enjeux pour lesquels le site présente une responsabilité très forte pour leur maintien, actions prioritaires de niveau 1.

Intitulé Natura 2000	Code Natura 2000	Enjeu local de conservation
Steppes salées méditerranéennes*	1510*	Fort (8/14)
Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0	Fort (8/14)
Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i>	2210	Fort (8/14)
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes	6420	Fort (8/14)
Pelouses maigres de fauche de basse altitude	6510	Fort (8/14)
Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques	1420	Fort (7/14)
Végétation annuelle des laisses de mer	1210	Fort (7/14)
Sterne naine	A195	fort (8/14)
Mouette mélanocéphale	A176	fort (8/14)
Rollier d'Europe	A231	fort (8/14)
Échasse blanche	A131	Fort (7 – 8/14)
Aigrette garzette	A026	fort (7/14)
Flamant rose	A035	fort à modéré (6 – 8/14)
Avocette élégante	A132	fort à modéré (6 - 8/14)
Blongios nain	A022	fort à modéré (6 – 7/14)
Sterne pierregarin	A193	fort à modéré (5 - 7/14)

Tableau 2 : enjeux pour lesquels le site a une responsabilité forte dans le maintien / actions prioritaires de niveau 3 ou 2.

D'autres habitats et espèces présents sur le site affichent un enjeu local de conservation faible à modéré et n'ont pas été présentés. Ils sont mentionnés dans le diagnostic écologique et font l'objet de mesures non prioritaires.





NATURA 2000- THAU
Étang de Thau et lido de Sète à Agde
Herbiers de l'étang de Thau
Comite de pilotage – validation du DOCOB
13 septembre 2011

II- Présentation et vote pour la validation des objectifs et des mesures de gestion

Objectifs de développement durable :

Lors des différents groupes de travail qui se sont déroulés en deux phases (juillet 2010 et avril-mai-juin 2011), les acteurs ont exprimé un certain nombre d'attentes qui ont permis de dégager des grandes orientations de gestion. Ces orientations ont ensuite été croisées avec les enjeux écologiques du site ainsi que les enjeux socio-économiques.

Trois impératifs doivent être respectés par les objectifs de développement durable :

- être en adéquation avec les objectifs du réseau Natura 2000,
- être cohérents entre eux et avec les objectifs de préservation de la biodiversité dans les autres plans et programmes,
- être respectueux de la réglementation en vigueur sur le site.

Il en ressort 13 objectifs de développement durable permettant la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires tout en tenant compte des activités présentes sur le site. 10 objectifs visent directement la préservation des habitats et des espèces et 3 objectifs sont propres aux activités et acteurs et à l'animation du Document d'Objectifs.

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Maintenir et améliorer l'état de conservation de la lagune et autres habitats naturels aquatiques d'intérêt communautaire
Conserver un réseau de zones humides méditerranéennes de qualité (salins de Villeroy, du Castellans et de la crique de l'Angle...) pour permettre la libre circulation des espèces de la faune et le libre mouvement des habitats naturels au gré des fluctuations de niveaux d'eau et de taux de salinité
Maintenir la végétation pionnière à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses
Maintenir la mosaïque des habitats naturels ouverts et semi-ouverts du pourtour de la lagune qui abritent des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire
Maintenir et améliorer l'état de conservation des milieux dunaires comprenant des habitats naturels d'intérêt communautaire
Maintenir le linéaire de laisses de mer et des bourrelets coquilliers
Maintenir voire entretenir, les habitats naturels forestiers d'intérêt communautaire (forêts galeries à Salix alba et Populus alba et des Galeries et fourrés riverains méridionaux)
Maintenir le bon état de conservation des roselières, zone de nidification d'oiseaux
Maintenir des zones de nidification « artificielle » des laro-limicoles
Maintenir la structure et la tranquillité des anciennes salines industrielles zones de nidification pour les laro-limicoles.
Concilier le développement des activités avec le maintien des habitats et des espèces du site
Valoriser le caractère exceptionnel, la richesse écologique du site
Animer, gérer et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs

Tableau 3 : objectifs de développement durable.

L'ensemble des objectifs a déjà fait l'objet de présentation et a recueilli l'adhésion des acteurs lors des différents groupes de travail.

En l'absence de remarques ou de questions, il est donc procédé au vote des objectifs de développement durable.

➔ **Résultat du vote : les Objectifs sont validés à l'unanimité des membres présents (21 voix)**





NATURA 2000- THAU
Étang de Thau et lido de Sète à Agde
Herbiers de l'étang de Thau
Comite de pilotage – validation du DOCOB
13 septembre 2011

Mesures de gestion :

Un rappel est fait sur les outils mobilisables pour mettre en œuvre le programme d'actions Natura 2000 : les contrats non agricoles et non forestiers (contrat ni-ni) et les mesures agroenvironnementales territorialisées (MAE-t).

Le dispositif de mise en œuvre, zoom sur :

LES CONTRATS Natura 2000

- Engagement sur 5 ans
- Respect d'un cahier des charges
- Contrepartie financière

Agriculture : MAEt	Contrat non agricole non forestier (non agriculteurs)
<ul style="list-style-type: none">• Parcelles déclarées• Contrepartie financière à l'Ha ou ml	<ul style="list-style-type: none">• Présence avérée d'un HIC ou EIC• Parcelles non déclarées• Contrepartie sur devis

Figure 2 : résumé des caractéristiques des contrats Natura 2000.

Le programme d'actions est ensuite présenté sous la forme de mesures de gestion, définies pour préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire mais aussi pour répondre aux attentes des groupes de travail exprimés lors des réunions de juillet 2010. Elles ont été présentées en détail lors des réunions des 4 groupes de travail de mai et juin dernier et ont fait l'objet d'un large débat ayant conduit à un consensus au sein des groupes. Le programme d'action a également été mis à disposition du COPIL sur le site du SMBT, 3 semaines avant la réunion.

Les mesures n'ont donc pas été détaillées. Un rappel a été fait par la lecture du tableau récapitulatif du programme d'actions.

Le Président Yves Michel a souhaité apporter des précisions sur la mesure HAB.2.1 « réflexion sur la mise en place de mouillage temporaire par établissement d'un diagnostic et identification des besoins ». Cette action semble prématurée dans le contexte actuel de la lagune de Thau. Plusieurs préalables sont nécessaires avant d'envisager cette action, notamment régler le problème du rejet des « pénichettes » et autres bateaux. Il existe d'autres solutions plus sages, en particulier la voie réglementaire offerte par le volet littoral et maritime. En l'absence de ces pré-requis, toute étude ou traitement de la question des mouillages forains sur la lagune semble prématuré et ne reposer sur aucune base solide de réflexion.

☞ **Tableau des mesures de gestion disponible sur le site www.smbt.fr rubrique Natura 2000/programme d'actions.**





NATURA 2000- THAU
Étang de Thau et lido de Sète à Agde
Herbiers de l'étang de Thau
Comite de pilotage – validation du DOCOB
13 septembre 2011

Questions :

Fabrice Jean, représentant de la Prud'homie de l'étang de Thau intervient sur la question des corps morts et des piquets qui ne sont pas autorisés dans les herbiers.

Réponse d'Yves Michel : régler les corps morts et les piquets ne relève pas directement de la démarche Natura 2000. Il s'agit de prendre une décision « politique » sur cette question et de s'appuyer sur les outils réglementaires. C'est une problématique qui doit être traitée en amont de la démarche Natura 2000.

Denis Régler, directeur du CRCM, souhaite savoir comment la signalétique peut être homogène sur le territoire, qui peut porter cette signalétique et comment elle peut être financée ?

Réponse du SMBT : il s'agit plus de construire un discours homogène et éviter la démultiplication de la signalétique sur le territoire et autour de la lagune de Thau.

Dans le cadre de la démarche natura 2000, des financements peuvent être demandés par le biais des contrats non agricoles-non forestiers. La structure porteuse de l'animation du DOCOB peut dans le cadre de ses missions, mettre en place cette signalétique.

Henri Tadéo, représentant de la mairie de Balaruc le Vieux évoque la problématique de la Vène et de l'Agau. Il met en avant des problèmes récurrents de qualité d'eau, de manque d'entretien et de rejets. Il s'interroge sur les moyens disponibles pour mettre un terme à ces désordres.

Réponse du SMBT : un plan de gestion a été établi sur la Vène, complété par des actions spécifiques aux zones humides dans le DOCOB et dans le futur contrat de gestion intégrée. L'ensemble de ces mesures vont être mises en œuvre à partir de 2012.

En l'absence d'autres remarques ou questions, il est procédé au vote des mesures de gestion.

➔ Résultat du vote : les mesures de gestion sont validées à l'unanimité des membres présents (21 voix)

III- Présentation et vote pour la validation de la charte de Thau

La charte Natura 2000 de Thau constitue un acte volontaire de la part des acteurs à respecter un certain nombre de recommandations et d'engagements en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

La charte vise à faire reconnaître les pratiques favorables à la conservation des milieux et à valoriser l'image des activités et acteurs par un engagement dans un processus de respect de bonnes pratiques.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du Document d'objectifs), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût pour les adhérents et donc ne donnent pas droit à une contrepartie financière.

La charte est découpée en plusieurs volets :

- des engagements généraux et des recommandations portant sur la totalité des habitats naturels et des sites Natura 2000 de Thau,
- des engagements et des recommandations par grands types de milieux,
- des engagements et des recommandations par grands type d'activités.

Le signataire est, selon les cas, soit le propriétaire, soit un ayant-droit c'est-à-dire la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte, soit 5 ans.





NATURA 2000- THAU

Étang de Thau et lido de Sète à Agde
Herbiers de l'étang de Thau

Comite de pilotage – validation du DOCOB
13 septembre 2011

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, l'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

- Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.
- Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

☞ **Charte Natura 2000 de Thau disponible sur le site www.smbt.fr rubrique Natura 2000/programme d'actions.**

(Plus d'informations sur la procédure et les règles d'adhésion à la charte sont fournies en annexe 1 de la charte et la déclaration d'adhésion est présentée à l'annexe 2 de la charte).

Nicolas Saunier de la LPO demande pourquoi des actions de sensibilisation ne sont pas prévues dans la charte.

Réponse du SMBT : les actions de sensibilisation sont inscrites dans les mesures de gestion transversales, Fiches ACT., COM et ANIM.

En l'absence d'autres remarques ou questions, il est procédé au vote de la charte.

➔ **Résultat du vote : la charte est validée à l'unanimité des membres présents (21 voix)**

IV- Désignation du président du COPIL d'animation et de la structure animatrice du DOCOB

La deuxième partie de la réunion s'est déroulée sous la présidence de Florence Barthélémy de la DDTM pour permettre d'élire le Président du Comité de Pilotage d'animation du DOCOB ainsi que de désigner la structure animatrice. Après un bref rappel sur la procédure de mise en œuvre du DOCOB, Florence Barthelemy rappelle les textes réglementaires précisant que le COPIL doit désigner son Président parmi le collège des Elus. Seuls ses derniers sont habilités à voter.

Le quorum étant atteint au sein du collège des Elus (9 présents ou représentés parmi les 16 membres du collège), les candidats au poste de Président sont invités à se présenter.

Monsieur Yves Michel, ancien président du COPIL d'élaboration du DOCOB, maire de Marseillan, fait acte de candidature.

En l'absence d'autres candidats, le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements (« collège des Elus ») désigne Monsieur Yves Michel, Président du COPIL, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Madame BARTHELEMY invite les structures souhaitant porter l'animation à se présenter.

Monsieur Yves MICHEL, en tant que membre du SMBT, structure porteuse de l'élaboration du DOCOB, renouvelle la candidature du SMBT pour l'animation des sites de Thau.

En l'absence d'autres structures candidates, le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements (« collège des Elus ») désigne le SMBT, structure animatrice, à l'unanimité des membres présents ou représentés.





NATURA 2000- THAU
Étang de Thau et lido de Sète à Agde
Herbiers de l'étang de Thau
Comite de pilotage – validation du DOCOB
13 septembre 2011

V- Proposition de programmation pour l'animation du site 2011-2012

Le SMBT présente la programmation prévisionnelle des actions pour 2012. La programmation s'effectue chaque année et est soumise à l'approbation du Comité de Pilotage.

Au-delà des actions d'animation qui s'échelonnent sur les 6 ans d'animation du DOCOB, nous vous proposons la mise en œuvre de :

- 16 actions en faveur de la préservation des habitats,
- 11 actions de gestion transversales et d'animation dont :
 - La constitution du dossier de consultation des communes pour l'ajustement du périmètre
 - La mise en œuvre des actions de communication : définition d'un plan de communication et premières communications sur le DOCOB
 - Les réunions de cadrage pour la mise en œuvre de la plateforme d'échanges de données et de centralisation des connaissances naturalistes
 - La définition de la signalétique (panneaux d'information et de sensibilisation)
 - La définition des outils d'expertise, de suivi et d'évaluation des actions
 - La formation pour la mise en place de l'outil SUDOCO
 - Des rencontres avec les acteurs pour préparer la contractualisation
 - Une veille écologique
 - Une ou plusieurs réunions d'information à destination des élus sur les enjeux écologiques
 - Un appui aux porteurs de projets sur l'évaluation des incidences

La proposition de programmes n'appelle pas de remarques particulières et est approuvée à l'unanimité des membres présents.

VI- Proposition d'ajustement du périmètre

Le périmètre initial, proposé par l'Etat lors des premières consultations des collectivités en 2006 a été tracé sur fond IGN au 1/100 000ème. Ce tracé n'est pas toujours identifiable physiquement sur le terrain puisqu'il ne tient pas compte des limites parcellaires et/ou de voiries et autres infrastructures. Il est donc utile pour faciliter la gestion d'ajuster le périmètre sur le cadastre. De plus, à partir des résultats des inventaires écologiques, la possibilité est offerte d'ajuster le périmètre des sites Natura 2000.

L'intégration de nouveaux secteurs se fait sur la base de justifications scientifiques. L'objectif de l'ajustement du périmètre Natura 2000 est d'assurer une meilleure cohérence sur le plan écologique.

Le SMBT présente, à l'aide de l'outil de cartographie interactive « Tatukgis », un rappel sur les différents périmètres et travaux cartographiques qui ont servi à l'élaboration du DOCOB.

La procédure et les règles d'usage pour ajuster le périmètre, appliquées sur l'ensemble des complexes lagunaires de l'Hérault, ont été présentées par Christine ROCHAT de la DREAL Languedoc-Roussillon qui a accompagné l'élaboration du DOCOB.

Il a été convenu de rencontrer les communes incluses dans le périmètre d'étude durant les mois d'octobre et novembre afin de leur présenter et d'appliquer la méthode proposée sur leur commune pour définir le périmètre final d'application du DOCOB.

Un COPIL sera réuni ultérieurement pour valider la proposition d'ajustement du périmètre.

☞ **Présentation de la DREAL-LR disponible sur le site www.smbt.fr rubrique Natura 2000/programme d'actions.**





NATURA 2000- THAU
Étang de Thau et lido de Sète à Agde
Herbiers de l'étang de Thau
Comite de pilotage – validation du DOCOB
13 septembre 2011

Questions :

Fabrice JEAN demande pourquoi les lagunages ne sont pas intégrés dans le périmètre.

Réponse : Cela se fait sur d'autres sites en fonction des enjeux et de la localisation du lagunage. Lorsque celui-ci est situé en plein milieu du site, il est maintenu. Sur les lagunes littorales, le principe a été d'exclure les lagunages lorsque cela est possible.

Christophe MORGO, Conseiller général, soulève la question du classement du bassin versant en site Natura 2000 du fait de l'impact de ce dernier sur la lagune et ses habitats et espèces.

Réponse : Le classement Natura 2000 s'appuie sur la présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire. En l'absence de justification scientifique selon les critères retenus par l'Europe, on ne peut pas classer tout un bassin versant. Des complémentarités sont à trouver avec d'autres dispositifs comme les connectivités établies dans les trames vertes et bleues.

Philippe ORTIN, Président du Comité Régional de la Conchyliculture en Méditerranée, s'interroge sur le fait que les entreprises qui louent des bateaux ne sont pas soumises à étude d'incidence alors que le schéma des structures, par exemple, est soumis.

Réponse : Les textes sur l'application du régime d'évaluation des incidences précise que ce sont les plans, programmes, schémas ou les demandes d'autorisation ou déclarations type « loi sur l'eau » qui sont soumis. Dans l'hypothèse, où ils rentreraient dans un de ces dispositifs, ils seraient soumis tout comme le schéma des structures.

Denis REGLER souligne que cela serait un moyen de régler les problèmes liés aux rejets des bateaux dans la lagune.

Christophe MORGO fait également remarquer que le manque de points de vidange est aussi une des causes des problèmes que l'on connaît sur Thau.

Clôture de la réunion :

Cette réunion marque l'aboutissement du processus de conception et le point de départ de la phase opérationnelle. Natura 2000 est une démarche volontaire. Conscience qu'elle sera aussi révélatrice de notre capacité à sauvegarder notre patrimoine naturel, un préalable pour assurer la pérennité de l'économie locale.

La réussite du programme d'actions repose sur un gros travail de sensibilisation qui sera conduit dans les prochains mois. Elle repose aussi sur l'adhésion et l'engagement des acteurs du territoire.

Monsieur Yves MICHEL remercie l'ensemble des participants et espère pouvoir compter sur leur mobilisation pour cette nouvelle période d'animation qui débute.

Le président,

Yves MICHEL.

Retrouvez l'ensemble des documents de présentation
Sur le site www.smbt.fr rubrique Natura 2000 /
programme d'actions.

